



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation

Service des actions sanitaires en  
production primaire

Sous-direction de la qualité et de la  
protection des végétaux  
Bureau de la réglementation et de la mise  
sur le marché des intrants

SAPEC Agro, SA  
Av. Rio Tejo  
HERDADE DAS PRAIAS  
2910-440 SETUBAL  
PORTUGAL

Adresse : 251, rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : PS

Tél. : 01 49 55 58 89 Fax : 01 49 55 59 49

Paris, le 03 FEV. 2015

Objet : reconnaissance d'équivalence pour une nouvelle origine RIMSULFURON

Vu le règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009, notamment son article 38 ;  
Vu les articles D.253-2, D253-14 et D253-15 du Code Rural et de la pêche maritime ;  
Vu la demande de reconnaissance d'équivalence de la substance active RIMSULFURON ;  
Vu l'avis de l'ANSES n°2014-0685 spe du 29 octobre 2014,

Les spécifications techniques de la substance active RIMSULFURON d'origine SAPEC AGRO S.A. décrites dans le dossier déposé par SAPEC AGRO S.A. par rapport à la source déposée par DUPONT reconnue au niveau européen et selon le document guide Sanco/10597/2003 rev.10.1, sont considérées comme équivalentes.

La nouvelle origine de la substance active RIMSULFURON décrite dans le dossier déposé par SAPEC AGRO S.A. est officiellement reconnue.

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

03 FFV 2015